Envoyé en préfecture le 31/12/2025
Reçu en préfecture le 31/12/2025
Publié le
ID : 035-213503329-20251124-20251007-DE

COMMUNE DE TEILLAY
1 Placis de Bussy-Chardonney
35620 TEILLAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt cinq, le 24 novembre *à 19 H, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Teillay, sous la présidence de M. Yvon MELLET, Maire. Date de convocation du conseil municipal : 19/11/2025.*

Étaient présents *: Y. MELLET, F. DROUIN, R. DENIEL, V. FECAMP, P. ROUSSEL, A. LOUNEV, J. LAPAIX, J. GUIFFAUT, D. MELLET, V. LOUAZEL, V. MUSSARD.*

Etaient absents excusés *: C. CORBIERE (pouvoir à F. DROUIN), S. DUTEIL (pouvoir à V. MUSSARD), S. MIGNOT (pouvoir à Y. MELLET).*

Etaient absents *: F. DAVID.*

M. Jérôme GUIFFAUT ***a été élu secrétaire***

N° 2025-10-07

ACQUISITION ET INSTALLATION D'UNE VITRINE REFRIGEREE POUR LA BOULANGERIE - CHOIX DE L' ENTREPRISE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'analyse des offres réalisée par le bureau d'étude CRESTO INGENIERIE concernant l'acquisition et l'installation d'une vitrine réfrigérée dans la future boulangerie en construction à Teillay.

Deux entreprises ont répondu à la consultation. L'analyse des offres s'est faite sur deux critères : la valeur technique pondérée à 60% et le prix pondéré à 40 %. Après examen des offres et avis de la C.A.O. réunie le 24/11/2015, il en résulte que l'offre la mieux-disante est :

Lot Vitrine : L'entreprise APPLIC' FROID pour : 35 814.59 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de retenir **l'entreprise APPLIC' FROID** pour l'acquisition et l'installation d'une vitrine pour un montant de **35 814.59 € H.T.,**
- de solliciter les subventions,
- autorise le maire à signer le marché avec l'entreprise retenue ainsi que tous les documents se rapportant à ce marché,
- - dit que la présente dépense sera payée à la section investissement du budget communal au **c/2315-18**.

Pour extrait conforme,
Le Maire,